

# ENQUETE PUBLIQUE

## VILLE DE SAINT-GHISLAIN

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande du **Service public de Wallonie**- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Mons, rue A. Legrand 16 à 7000 Mons

en vue d'obtenir ~~le permis d'environnement ou le permis unique~~ Le projet de *catégorie A2* des plans et programmes \*pour : le **Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt domaniale indivise de Baudour** ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ces plans par le Service Public de Wallonie, la Ville de Saint-Ghislain, la Province du Hainaut et l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (IDEA), tous les quatre propriétaires de la Forêt domaniale indivise de Baudour. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Autorité compétente : Le SPW – La Ville de Saint-Ghislain – La Province de Hainaut et l'IDEA

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du :

<b>Date d'affichage de la demande</b>	<b>Date d'ouverture de l'enquête</b>	<b>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</b>	<b>Les observations écrites peuvent être adressées à :</b>
<b>02.10.2017</b>	<b>09.10.2017</b>	<b>Administration communale, Hall de maintenance, service Aménagement du Territoire 22.11.2017 A 11 heures</b>	<b>Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre</b>

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le mardi jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.(065/76.19.54) Une séance d'information sera organisée le **17 octobre 2017 à 18h00** à l'administration communale de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre (module à l'entrée du parc communal)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, Hall de maintenance, service aménagement du territoire, rue de Chièvres 17 à Tertre dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Service Public de Wallonne , rue A. Legrand 16 à 7000 Mons Tél : 065/32.81.43 ou 081/33 58 65-Service Eco-Conseil : 065/76.19.54

Saint-Ghislain : le 21 septembre 2017

Le Bourgmestre

D. OLIVIER